



Prime non versée lors d'une mission de remplacement

Par **emi91**, le **03/07/2013 à 14:44**

Bonjour, J'ai effectué il y a 2 ans, un remplacement au sein de mon agence de voyages (congé maternité de ma responsable). A ce titre, j'ai signé un avenant au contrat en tant que responsable d'agence pour une durée de 6 mois.

J'ai appris tout récemment, lors d'une réunion de délégués de personnels, qu'au titre de responsable j'aurai pu prétendre à une prime sur le chiffre d'affaire (au prorata des jours soit sur 6 mois)

Ai je réellement le droit de la réclamer ? est ce trop tard ?

Cela fait 1 mois que j'ai posé la question à mes supérieurs sans aucune réponse de leur part (malgré 2 relances).

Dans l'attente d'une explication légale.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **03/07/2013 à 16:59**

Bonjour,

Il semble que si l'on tient compte de l'embarras de l'employeur, il estime que vous y pourriez y avoir droit ce qui serait le cas s'il avait embauché un salarié en CDD ou intérimaire pour effectuer un tel remplacement à poste égal sachant que la prescription est de toute façon de 3 ans...